

LES GRÈVES La grève générale de l'industrie textile dans la Région de Roubaix-Tourcoing

Aucun fait intéressant ne s'est produit au cours de la journée de mercredi, la huitième de la grève générale. On est toujours dans l'attente des résultats des travaux de la Commission du coût de la vie.

Une réunion des Syndicats Libres Les syndicats libres ayant leur siège au « Demi-Cercle », place Notre-Dame, convoquent leurs adhérents à une réunion importante qui se tiendra aujourd'hui, à 10 heures, au siège social.

LA COMMISSION DU COUT DE LA VIE Voici les noms des membres de cette commission élus par M. le Préfet du Nord :

MM. le docteur Lambling, président; A. Lefebvre, inspecteur du travail; Labbe, de la reconstruction; Debrabander, adjoint au maire de Roubaix; Delecloux, maître d'œuvre; Guilbaud, Barrois-Brame, Demery, Lefebvre, conseillers généraux; docteur Verhaeghe, adjoint au maire de Lille; Lefebvre, Flamant, de Tourcoing (textile); Lordain, secrétaire de la Bourse du Travail d'Aniche; Paul Motte, industriel de Roubaix; Duhamel, industriel de Tourcoing; Ley, du consortium patronal de Roubaix; Burns, industriel à Tourcoing; Jorion, Lambrecht, Delecloux, de la Société coopérative de Tourcoing; Bonchon, agent comptable de l'école des Arts et Métiers de Lille.

Cette commission comporte quatre sous-commissions, dont les attributions sont les suivantes : La première, le coût des denrées; La deuxième, les besoins du ménage; La troisième, l'entretien et les vêtements; La quatrième, le logement, chauffage, éclairage.

LES AUTRES GRÈVES A ROUBAIX Fin de la grève des caoutchouçiers Les 25 ouvriers de la manufacture de caoutchouc Maure fils, rue Daubenton, qui s'étaient mis en grève pour protester contre le renvoi d'un ouvrier, ont repris le travail mercredi matin.

La fin du conflit dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais est envisagée Ainaut que nous l'avons annoncé, les délégués des organisations syndicales de mineurs du Pas-de-Calais, du Nord et d'Ansis se sont réunis mercredi, à Nouz.

UNE GREVE DE BOULANGERS Paris, 17 mars. — Les boulangers de Villeneuve-Saint-Georges, Montgeron et Houilliers, ne veulent pas accepter le tarif de un franc par kilo de pain, imposé par les municipalités, et ont par conséquent fermé leurs boutiques hier matin.

La Médaille de la Victoire Un amendement de M. Pasquel, proposant d'attribuer la Médaille de la Victoire aux prisonniers de guerre sans minimum de séjour au front, a été renvoyé à la Commission.

LES AGENTS DE L'ENNEMI L'AFFAIRE MARTINAGE CONFRONTATIONS ORAGEUSES Au cours des confrontations de la journée de mardi, le témoin Van Chonbec, négociant à Lille, a maintenu ses dires, bien qu'énergiquement démenti par Martinage. Il n'a rien avancé des dépositions qu'il a faites antérieurement, et ses explications contradictoires de la thèse soutenue par le prévenu, ont provoqué quelques incidents orageux, chacun restant sur ses positions.

UN DENONCIATEUR DE DENAIN condamné à dix ans de travaux forcés Zéphyr Bolet, camelot à Denain, et Sophie Dufourmentel, femme Denain, sa compagne, âgée de 20 ans, arrêtés en juillet dernier, sous l'accusation d'intelligence avec l'ennemi et dénonciation, ont été jugés, mercredi, par le 1er Conseil de guerre, présidé par le colonel Ranult.

UN RAVITAILLEMENT Tous les jours au Hall, vous lirez de : Bon du Travail et Broches, bonnets de laine à 15 fr. le kilo; bonnets de laine à 10 fr. le kilo; bonnets de laine à 8 fr. le kilo; bonnets de laine à 6 fr. le kilo.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, Jeudi 18 Mars : Aujourd'hui, saint Alexandre; demain, saint Joseph. 78° Jour de l'année. Soleil : Lever, 6 h. 55; coucher, 18 h. 59. Lune : Dernier quartier du 12. Nouvelle lune, le 20. Ecole nationale des Arts industriels: Bibliothèque, ouverte de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h. Séances de conférences et de conférences, de 9 h. à 10 h. 30.

Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses Cantons Carnet de notes L'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses cantons, nous prie d'insérer ces extraits de son carnet de notes :

Simple demande et réponses au sujet de l'Emprunt Devant les affiches de l'Emprunt nous surprenons encore chaque jour tant de questions qu'il nous paraît utile de formuler ici, par quelques demandes et réponses simples et claires, les conditions essentielles de souscription.

Qui peut souscrire à l'Emprunt national 1920 ? R. — Tout le monde. Il suffit de verser un minimum 10 francs, en une seule fois ou en quatre versements : 25 fr. aujourd'hui, demain, ou après-demain 25 fr. le 1er mai; 25 fr. le 16 juin et 25 fr. le 1er août 1920.

Qui doit souscrire ? R. — Tout le monde. Parce que l'avenir de la France est en jeu. Parce que le succès de l'emprunt fera baisser le coût de la vie.

Comment souscrire ? R. — Avec tout : en argent, billets de banque, titres, Bons de la Défense nationale et autres.

Quand souscrire ? R. — Jusqu'au samedi 20 mars. Dimanche prochain il sera donc trop tard.

Le placement est-il sûr ? R. — Rien n'est plus sûr que la garantie de l'Etat.

Est-il avantageux ? R. — On ne peut trouver mieux : Pour 200 francs, on reçoit 6 fr. d'intérêt chaque année et l'on aura remboursé de 150 fr. au plus tard dans 60 ans et peut-être cette année même si le sort vous est propice. Aucun impôt ni sur le capital, ni sur l'intérêt, ni sur la prime.

Mais si l'on a besoin de son argent avant que le sort ait amené le remboursement ? R. — Il sera facile à tout moment de vendre le titre même plus cher qu'on ne l'aura payé.

Faut-il donc y mettre toutes ses économies ? R. — Sans hésiter, puisque la valeur de tout le reste dépendra du succès de l'emprunt.

L'ASSOCIATION AMICALE ET PROFESSIONNELLE DES CONTREMAITRES ET SURVEILLANTS DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS nous prie d'insérer la communication suivante :

La Commission de l'Association Amicale et Professionnelle des Contremaîtres et Surveillants du Textile de Roubaix-Tourcoing et Environs nous prie d'insérer la communication suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

LES ANCIENS PRISONNIERS DE DULMEIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :